

Roubaix : le procès d'un « djihad en famille », financé grâce aux généreuses aides sociales de la République

écrit par Jules Ferry | 10 septembre 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES JOURS HEUREUX PAR LE C.N.R.

Titre de la première édition clandestine parue le 24 mars 1944

PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE (C.N.R.)

Deuxième édition: programme adopté dans la clandestinité, le 15 mars 1944, par l'ensemble des
"représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou
tendances politiques groupés au sein du C.N.R.", dont le premier Président fut Jean Moulin.

Deux membres de la filière terroriste de Roubaix ont comparu jeudi dernier devant la cour d'appel de Paris : il s'agit de deux sœurs accusées d'avoir transféré de l'argent provenant de l'aide sociale pour financer le djihad en famille.

Les deux sœurs, Anissa Tahar Aouidate, 31 ans, et Assia, 36 ans, répondaient d'association de malfaiteurs et de financement d'une entreprise terroriste, faits commis entre

2013 et 2015.

- Les deux prévenues sont soupçonnées d'avoir transféré de l'argent provenant de l'aide sociale au bénéfice de leurs proches, partis faire la guerre pour le compte de l'Etat Islamique en Syrie.
- Mais aussi d'avoir favorisé le départ de plusieurs femmes vers le Califat et fait disparaître un sac rempli d'armes.

Un frère condamné à mort en Irak

La famille Tahar Aouidate s'illustre par son engagement massif en faveur de Daesh. Entre mai et septembre 2014, 34 membres de cette famille du Pas-de-Calais, y compris les grands-parents, quittent la France pour rejoindre Raqqa. Le grand-père y est félicité pour avoir amené six de ses filles en zone de combat. Aucun membre de la famille ne reviendra de cet exil.

L'État français ne reconnaît que deux décès. [Un frère des prévenues, Fodil, a été condamné à mort en Irak](#) après avoir été capturé. Avant son départ en Syrie, il a été suspecté par la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure) de détenir des armes. Mais il a selon l'accusation bénéficié du soutien de ses sœurs qui ont fait disparaître ce sac d'armes avant l'arrivée de la police.

Seules à ne pas quitter la France, Anissa et Assia.

La plus jeune des deux reste en contact avec sa mère et ses sœurs. Elle est chargée de récupérer les cartes bancaires laissées chez les parents.

Merci la CAF. Merci la caisse de retraite du papa.

Elle retirera 32 000 euros provenant de la retraite de son père et de la Caisse d'allocations familiale. Les sœurs envoient l'argent à leurs proches en Syrie. Les sommes partent en Turquie par mandat Western Union et Moneygram avant d'être repérées et interdites de mandat par ces deux sociétés. Elles utilisent ensuite un système communautaire et occulte de **transfert d'argent vers les zones de conflit.**

Moi, je suis très bien en France !

Depuis le début de la procédure, les deux femmes ne cachent rien de la matérialité des faits. Oui, elles ont bien transféré cet argent. **Mais elles nient avoir embrassé l'islam radical.**

» ***Moi, je suis très bien en France. J'ai envoyé cet argent pour subvenir aux besoins de ma famille. Parce que c'est ma famille et que je les aime, même s'ils ont fait les méchants,*** explique Anissa. Je le dis et le redis. »
« *Il était impossible pour moi de couper les ponts. Moi, je m'en fiche de l'Etat islamique. Ce n'est pas mon choix. Ma sœur là-bas me disait que ses enfants devaient être opérés et qu'elle n'avait pas d'argent. Je sais que ce que j'ai fait est grave. Mais j'ai pris le risque* ».

Elle soutient également n'avoir pas caché d'arme en 2013. Quant à cette jeune fille qu'elle a hébergée et à qui elle a fourni des faux papiers pour partir en Syrie, elle assure qu'elle a obéi à son frère qui lui donnait des ordres depuis la Syrie.

« ***Je n'ai pas pu dire non, je le regrette et je paye le prix fort aujourd'hui*** », ajoute-t-elle. Assia, de son côté, assure qu'elle a vu sa famille s'enfoncer progressivement dans la radicalisation.

« ***L'Etat islamique m'a tout pris. Je le déteste, lâche-t-elle. On savait que frauder la CAF, c'était mal. Mais envoyer de l'argent à Daesh, ce n'était pas dans notre répertoire*** ».

.
Le principe de **la taqiya** : dissimuler ses opinions, minimiser les faits...

Avec les interceptions téléphoniques, les masques tombent.

Le procureur Naïma Rudloff a requis jeudi des peines de cinq et sept ans de prison avec une période de sûreté des deux tiers contre ces deux femmes qu'elle considère comme **des rouages d'une entreprise terroriste.**

Selon elle, les sœurs minimisent, en vertu du principe de la taqiya, la dissimulation des opinions religieuses.

« Dans cette famille, on fait tout ensemble. La radicalisation est collective. Ces deux sœurs ont été empêchées de partir. Mais elles étaient tout aussi déterminées à partir », assène le magistrat.

Le magistrat lit **les interceptions téléphoniques d'Anissa avec ses sœurs en Syrie :**

- Elles y évoquent **les attentats de 2015 à Paris qu'elles relativisent** en évoquant les bombardements en Syrie.
- L'idée de **mourir en martyr en terre d'islam** est souvent évoquée comme le but qui leur ouvrira la porte du paradis.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/deux-soeurs-jugees-pour-avoir-finance-le-terrorisme-avec-l-aide-sociale-08-09-2019-8147994.php>

.
Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autres raisons d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Le programme du Conseil national de la Résistance



Adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944, et intitulé «

Les jours heureux », le programme du Conseil national de la résistance (CNR) est un texte de référence

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. Ce n'est, en effet, qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi unanimes de la nation, que **la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.**

Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR, délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et **les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.**

Extraits :

-un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;

- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

Le programme n'avait rien prévu contre les parasites.